

PLAN BORLOO

Vivre ensemble
Vivre en grand

19

programmes

pour une
**réconciliation
nationale**



udi ★
LE CENTRE DROIT

Sommaire

Préface de Jean-Louis Borloo

L'édito d'Hervé Marseille

- 1** La qualité urbaine pour tous
- 2** La mobilité, un droit et une nécessité
- 3** Investir dans la petite enfance
- 4** De l'école à la «cité éducative»
- 5** Grandir par la culture
- 6** Développer et insérer nos quartiers par le sport
- 7** Tout passe par l'entreprise et l'emploi
- 8** Gagner la bataille contre l'illettrisme et l'illectronisme
- 9** 200 quartiers d'excellence numérique
- 10** Reconnaître les nouveaux visages de Marianne
- 11** L'académie des leaders, la nouvelle grande école
- 12** Une nouvelle armée de la République solidaire
- 13** Agir fermement pour la sécurité et la justice
- 14** Des moyens d'agir pour les communes
- 15** «La nation garantit à tous la protection de la santé»
- 16** Les associations : le cœur des quartiers
- 17** Lutter contre les discriminations
- 18** Une Cour d'équité territoriale
- 19** À la rencontre de l'Autre

Préface de Jean-Louis BORLOO

Lorsque le Président de la République et le Premier ministre m'ont demandé en 2017 de concevoir un plan pour les quartiers, j'ai accepté avec enthousiasme cette mission en repensant à une citation de Michel Serres : **«On ne chasse pas l'obscurité avec des bâtons, il suffit d'allumer la lumière».**

J'ai plongé dans un voyage de sept mois avec la volonté d'«allumer la lumière» pour que ces deux mondes qui coexistent, sans se croiser ni se parler et encore moins se comprendre, puissent simplement commencer par se regarder.

Nous avons, d'un côté, **des jeunes qui se sont injustement persuadés que la République ne les considère pas comme ses enfants à part entière** et qui rejettent ses symboles auxquels leurs parents ont pourtant cru passionnément.

Et, de l'autre côté, beaucoup de nos compatriotes ne voient les quartiers qu'à travers le prisme des faits divers et finissent par penser, de bonne foi, qu'ils sont inondés d'argent public alors que c'est inexact. **Ces quartiers reçoivent moins que la moyenne nationale, en dépit du fait qu'ils ont plus de besoins, plus de difficultés et qu'ils cumulent les carences** en service public, en santé, en éducation et en équipements.

Comme les bassins désindustrialisés, les territoires ruraux ou les Outre-Mer, ces territoires ont tout simplement besoin d'un rattrapage pour que tous les citoyens aient les mêmes droits dans la République. **Quand on a moins, on doit recevoir plus. C'est la promesse républicaine.**

J'ai voulu **«allumer la lumière» pour refuser l'indifférence et le repli sur soi** ; parce que l'indifférence mène à l'incompréhension qui mène elle-même à la haine et que la haine entraîne inéluctablement dans une spirale vers l'affrontement. **«Allumer la lumière» pour redéployer la République, pour forger un pacte de réconciliation nationale** et ne pas laisser ses ennemis occuper le terrain.

Cinq ans plus tard, je ne changerai pas un mot de ce constat qui était et demeure partagé par tous les acteurs, élus des collectivités territoriales, agents de l'Etat, professionnels des partenaires sociaux et des bailleurs, bénévoles des associations. Cette réconciliation nationale est à notre portée : ensemble nous pouvons décider que **notre nation sera plus grande et plus riche si elle sait s'appuyer sur tous ses enfants.**

Jean-Louis BORLOO

Ancien Ministre d'État
Président fondateur de l'UDI



L'édito d'Hervé Marseille

Près de 6 millions de personnes vivent dans les 1 500 quartiers de la politique de ville. Elles ont été les premières victimes de la flambée de violence de quelques milliers d'émeutiers. Elles attendent la protection de l'Etat et des forces de l'ordre, une réponse pénale ferme pour les auteurs des dégradations et des pillages et que la guerre soit menée contre la délinquance et l'économie souterraine structurée par les trafics de drogue. **La République doit les protéger et leur permettre de vivre en sécurité.**

Parallèlement, il est temps d'agir, de cesser de détourner notre regard et de retirer le voile qui a été jeté sur nos banlieues. **Depuis 2014, la politique ambitieuse de rénovation urbaine qui avait été initiée par Jean-Louis Borloo à partir de 2005 est au point mort.** Par idéologie, la gauche a recentralisé la politique de la ville en la laissant se noyer, sans pilotage politique, dans des méandres bureaucratiques : les maires qui se battent en première ligne, les agents des services publics et les bénévoles associatifs se sont retrouvés livrés à eux-mêmes sans cadre précis d'action.

Contrairement aux affirmations éculées de la droite extrême, **ces quartiers ne sont pas «gavés» d'argent public. Bien au contraire,** avec 30% de capacité financière en moins et une péréquation insuffisante, les services publics sont massivement moins présents que sur le reste du territoire. À population équivalente, moins de médecins, moins de lycées, moins d'équipements culturels et sportifs, moins de République.

Donner les moyens à ces acteurs du quotidien d'agir avec agilité était le sens du rapport présenté par Jean-Louis Borloo en 2018. Alors qu'il avait été aussitôt posé sur une étagère, les décideurs publics redécouvrent aujourd'hui la brûlante actualité de ce rapport et la pertinence de ses propositions.

Cinq ans ont passé, mais les solutions proposées par Jean-Louis Borloo n'en ont que plus de pertinence. Pour agir sans délai, avec les maires et les élus locaux UDI, nous vous proposons de **redécouvrir chacun de ces 19 programmes pour une réconciliation nationale.**

Avec une volonté politique, ils peuvent être mis en œuvre immédiatement. C'est possible. Nous devons nous y atteler sans délai.

Hervé Marseille

Président de l'UDI
Président du groupe Union Centriste au Sénat



1 LA QUALITÉ URBAINE POUR TOUS

La qualité urbaine est décisive. Seuls les gens qui n'y vivent pas opposent l'humain à l'urbain. La rénovation urbaine est une cause d'intérêt public. Si on ne peut pas demander à cette politique de résoudre tous les problèmes des quartiers, elle a considérablement amélioré la vie des habitants. Or, depuis 2014, la rénovation urbaine est à l'arrêt. L'ambition originelle s'est perdue. La bureaucratie a pris le pas sur la dynamique de projets.

Une nouvelle ambition pour la politique de la ville et la rénovation urbaine : l'humain et l'urbain

Sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, notre pays a amorcé un renouvellement urbain sans précédent de ses quartiers prioritaires. 20 ans après le lancement de l'ANRU, il faut donner une nouvelle impulsion, une nouvelle ambition au renouvellement urbain en lui redonnant de la souplesse, de la fluidité au travers d'un outil de la Nation, protégé, une sorte de **fondation qui bénéficierait de l'ensemble des financements de la rénovation urbaine et des actifs puissants de l'ensemble des acteurs du logement**.

La réussite passera par la mixité des fonctions de nos quartiers (logement, services publics, commerçants, transports en commun, offres de services, etc.) couplée par une politique de peuplement qui sera garante d'une véritable mixité sociale.

Il faut également **redonner une nouvelle impulsion aux contrats de ville**, pour mettre l'humain au cœur des politiques de la ville. La nouvelle géographie prioritaire des contrats de ville doit être accompagnée par des moyens exceptionnels en termes d'éducation, de prévention, de sécurité et d'emplois. Pour mener ces chantiers, il faut refaire confiance à nos collectivités qui sont essentielles à la cohésion sociale et républicaine de notre pays.

Valérie LÉTARD

Ancienne Ministre
Conseillère départementale du Nord



Traiter les copropriétés en difficulté ou dégradées

Le développement des copropriétés dégradées est un phénomène dramatique en pleine expansion (120 000 en 2018). 4/5^e sont dans des copropriétés en difficulté dont le redressement est possible grâce à des plans de sauvegarde (OPAH, ORCOD, soutiens financiers, etc.). Mais 1/5^e se trouve dans une situation irréversible et devient la proie des marchands de sommeil. Il faut agir rapidement en assurant **l'acquisition de 3 000 à 5 000 de ces logements par an pour régler ces situations** avant qu'elles ne gangrènent un quartier.

Pour y parvenir, il faut renforcer les procédures judiciaires, mettre en place une équipe restreinte de pilotage de ces opérations placée auprès du Premier Ministre et mobiliser un budget de 250 millions par an.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Vice-président de la région Ile-de-France chargé du logement
et de l'aménagement du territoire
Maire de Mennecey



2 LA MOBILITÉ, UN DROIT ET UNE NÉCESSITÉ

« La mobilité est vitale pour les habitants des quartiers. Elle permet de travailler, se soigner, se cultiver, résoudre les problèmes administratifs quotidiens, se nourrir, se distraire, avoir des relations avec d'autres, bref, c'est la vie. Or, dans nos quartiers, les habitants vivent souvent l'enclavement sous toutes ses formes. Moins de transports collectifs, moins de voitures individuelles, 25% seulement des femmes ont le permis. »

Des transports collectifs mieux répartis sur le territoire des agglomérations

Chaque intercommunalité doit **garantir un accès équitable en stations, lignes, horaires et fréquence** :

- Renforcer la desserte des quartiers prioritaires ;
- Renouveler le matériel roulant ;
- Agir sur les tarifs.



Marianne DURANTON

Maire de Morsang-sur-Orge (Essonne)
Vice-présidente de Cœur Essonne Agglomération chargée de la politique de la ville
Conseillère régionale d'Île-de-France

Investir dans les mobilités douces

L'offre de transports en commun ne peut pas tout résoudre. Les agglomérations doivent déployer tous azimuts des **transports individuels complémentaires** en proposant des **plateformes inter-opérateurs de mobilités douces** :

- location de vélos, vélos à assistance électrique, covoiturage, garages solidaires, taxis municipaux, auto-partage, minibus, transports à la demande, navettes fluviales, aide au permis de conduire, etc.

Christophe GEOURJON

Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Conseiller de la métropole de Lyon



3 INVESTIR DANS LA PETITE ENFANCE

Un enfant de 4 ans issu d'une famille pauvre a entendu 30 millions de mots de moins et maîtrise deux fois moins de mots qu'un enfant de famille aisée. Au nom de l'universalisme, on donne moins à ceux qui ont moins. Les expériences scandinaves et américaines montrent l'impact de l'intervention sociale intensive dès les premiers mois de l'enfant dans des familles fragiles. C'est l'égalité républicaine qui est en jeu.

Créer 30 000 places de crèche dans les quartiers

5% des enfants des ménages modestes sont accueillis en crèche contre 30% chez les CSP+. La construction de crèches ralentit depuis des années ; et encore plus dans les quartiers. Pour **créer ces 30 000 places** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), il faut :

- **réduire à 1 500 € par an le reste à charge** des communes en QPV ;
- diversifier l'offre (crèches parentales, familiales, halte garderie, etc.) ;
- un **fonds d'égalité territoriale** (doté de 300 millions d'euros) ;

En outre, il faut **créer 300 maisons d'assistantes maternelles** pour exercer ce métier dans des locaux partagés.

Karine FRANCKET

Maire d'Aubervilliers
Conseillère départementale de la Seine-Saint-Denis



Créer un bonus d'accompagnement social et éducatif (BASE) pour les 0-6 ans et leur famille

Ce **programme BASE sera copiloté et mis en œuvre par les départements et l'éducation nationale**, avec l'appui de la CAF. Son coût sera de 10 000 € par an et par enfant (dont 6 000 € au titre de la préscolarisation). Cette intervention reposera sur :

- une préscolarisation en maternelle à 2 ans dans une demi-classe ;
- une aide périscolaire de 2 heures par jour de 3 à 6 ans ;
- un suivi coordonné par un travailleur social référent pour la famille.

Brigitte FOURÉ

Maire d'Amiens
Première Vice-présidente des Hauts-de-France



4 DE L'ÉCOLE À LA « CITÉ ÉDUCATIVE »

On ne peut plus laisser les enseignants, les chefs d'établissements, les enfants et leurs parents comme si leur environnement urbain, social, culturel, linguistique, moral et physique était homogène sur le territoire national. La cité éducative, c'est le regroupement à partir des écoles et du collège de tous les lieux et de tous les acteurs prêts à soutenir.

Agir le plus tôt possible dans le cadre scolaire

Beaucoup de décrocheurs sont déjà en difficulté au CP. Un **fonds de solidarité éducative doté de 300 millions d'euros** permettra aux communes les investissements nécessaires :

- tripler le nombre d'élèves préscolarisés en REP+ (soit 11 000 classes de 12 élèves) ;
- doubler le taux d'encadrement de 8 000 classes de maternelles en REP+ ;
- parachever le dédoublement prévu des CP et CE1 en REP+ et REP.



Patricia SUPPI

Conseillère départementale de Lot-et-Garonne
Adjointe au maire de Villeneuve-sur-le-Lot

Relancer le programme de réussite éducative (PRE+)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) créé en 2005 dispose de moyens insuffisants (760 € par enfant). Il faut le renforcer en créant un **PRE+ (3 000 € par élève)** pour une enveloppe de 280 M€) qui interviendra plus tôt, plus fort et plus longtemps, en appui des parcours de réussite des élèves fragiles.

Béatrice DESCAMPS
Députée du Nord



5

GRANDIR PAR LA CULTURE

La culture est nécessaire partout car elle apporte ouverture, tolérance, dépassement de soi, maîtrise, épanouissement et confiance. Nos quartiers sont bouillonnants de toutes les formes de culture et le nombre de grands talents et d'initiatives est considérable. Mais celles-ci s'épuisent dans un maquis de complexité de financement qui rend leur action précaire, incertaine et parfois impossible.

Multiplier les projets artistiques portés par de grandes institutions avec les habitants

- **Jumeler toutes les institutions culturelles** nationales et régionales pour financer 300 projets artistiques **avec 300 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :**
- **100 projets Démos** (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) fondés sur la pratique de la musique ;
- **216 micro-folies** dans les territoires PNRU autour de galeries d'art réunissant des œuvres de grands musées.

Sophie JOISSAINS

Maire d'Aix-en-Provence
1^{ère} Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur chargée de la culture

Soutien aux projets artistiques et aux associations

Des centaines de projets associatifs méritent d'être soutenus :

- créer un **fonds de soutien aux projets associatifs artistiques** (doté de 50 M€) pour financer à hauteur de 25% ces projets dans les QPV ;
- financer **5 000 contrats d'emplois francs associatifs** (budget de 25M€) dans les structures qui ont un impact pour le public des QPV.

Isabelle LEROY

Vice-présidente des Pays-de-la-Loire chargée de la culture, du sport et de la vie associative
Conseillère municipale de Cholet (Maine-et-Loire)
Vice-présidente de l'agglomération du Choletais

6 DÉVELOPPER ET INSÉRER NOS QUARTIERS PAR LE SPORT

Le sport est l'un des meilleurs leviers pour accompagner l'insertion sociale et professionnelle. C'est aussi souvent le dernier lien avec certains jeunes en situation de décrochage scolaire et social. Contrairement aux idées reçues, avec 9 000 équipements, nos quartiers sont à près de 40% en-dessous de la moyenne et comptent deux fois moins de licenciés.

Former et recruter 5 000 coachs d'insertion

Il faut identifier et former ce réseau de coachs d'insertion qui auront un impact fort en termes de prévention, d'accompagnement et de parcours à l'insertion sociale et professionnelle. Ils contribueront à **développer 50 000 parcours de jeunes des QPV** (2 000 parcours professionnels, accompagnement de 5 000 jeunes « Déclics », préparation aux métiers du sport, préparation en alternance pour le BEPJPS, 25 000 jeunes accompagnés par le programme Sport dans la ville et par l'Agence pour l'éducation par le sport).



Benoît JIMENEZ
Maire de Garges-lès-Gonesse
Conseiller régional d'Ile-de-France

Il faut également affecter une **dotation exceptionnelle de 10 000 € aux 15 000 clubs amateurs des 1 500 QPV** pour leur permettre de s'organiser et de lancer leurs programmes.

Honorer les valeurs de l'olympisme

Les Jeux Olympiques sont un formidable moyen de développer des équipements mais également de promouvoir un véritable héritage social et humain : un programme piloté par les fédérations sportives, le COJO, les clubs sportifs, l'État et les collectivités doit permettre **de former 10 000 jeunes à la préparation et à l'animation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**

- créer un **fonds de soutien aux projets associatifs artistiques** (doté de 50 M€) pour financer à hauteur de 25% ces projets dans les QPV ;
- financer **5 000 contrats d'emplois francs associatifs** (budget de 25M€) dans les structures qui ont un impact pour le public des QPV.

Sylvie MICELI-HOUAIS
Maire de Rognac (Bouches-du-Rhône)



7 TOUT PASSE PAR L'ENTREPRISE ET L'EMPLOI

C'est la mère des batailles et nous avons toutes les capacités pour la gagner. C'est la manifestation la plus criante des inégalités qui barrent la route de l'avenir, qui font perdre confiance en soi et dans la République. Alors qu'il s'agit du principal réservoir de compétences acquises ou en devenir, les quartiers ont moins accès à la formation, à l'orientation et se retrouvent à distance de l'entreprise, comme deux mondes qui s'ignorent.

Mobilisation pour l'apprentissage

L'apprentissage et l'alternance constituent une voie de formation à la portée de tous les talents. Les entreprises qui assument cette responsabilité sociale et sociétale investissent dans un capital humain synonyme de capacité de développement.

Mieux inciter les artisans qui assument la qualification de 200 000 jeunes signifie la **mise en place d'un système unique**, simple et accessible : **6 000 € la 1^{ère} année, 3 000 € la 2^{ème} et 1 500 € la 3^{ème}.**

Olivier HENNO
Sénateur du Nord



Mobilisation générale des actions de l'emploi

Les branches professionnelles, les chambres consulaires, les MEDEF territoriaux, les régions, les agglomérations et les missions locales doivent jouer un rôle d'impulsion :

- **75 000 services civiques tournés vers l'entreprise, le commerce et l'artisanat** (45 000 parcours avec des associations et des entreprises partenaires et 30 000 en QPV dans les plateformes d'intermédiation) ;
- 5 000 recrutements par an dans la défense nationale ;
- **doubler l'objectif d'insertion à 10% des heures** de travail générées par les grands travaux ;
- formation et mise à l'emploi de **100 000 personnes dans un plan de services à la personne.**



Louis GISCARD d'ESTAING
Ancien Vice-président de l'Assemblée nationale
Maire de Chamalières
Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes

8

GAGNER LA BATAILLE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

Une personne sur dix ne pourra pas lire ce texte. Ce phénomène massif touche 6% des salariés et 20% des bénéficiaires du RSA. Dans les seuls quartiers de la politique de la ville, 1,5 million de personnes est en difficulté avec le français oral ou écrit. Un grand plan national peut diviser par deux en sept ans cette situation.

Repérer et accompagner les publics en formation

Il est difficile pour une personne maîtrisant mal le français de comprendre ses droits et d'effectuer des démarches. Un **numéro vert et une campagne nationale d'information** doivent être mis en place. Il faut **créer des plateformes uniques dans chaque territoire** pour accueillir les personnes en difficulté, évaluer leurs niveaux et les orienter vers le parcours le plus adapté. En parallèle, les associations qui contribuent au repérage de ces publics doivent bénéficier d'un soutien financier pérenne pour la conduite de leurs actions.



Jérôme NEVEUX

Maire de Jaunay-Marigny
Conseiller départemental de la Vienne

Accès universel à un parcours de formation certifiant

L'offre de formation existante est rare et désorganisée. Le développement d'une offre de formation adaptée doit reposer sur une **démarche globale qui ira du repérage des publics à la délivrance d'une nouvelle certification dénommée clé@venir**. Son pilotage doit être confié au Délégué interministériel à la langue française qui s'appuiera sur une **agence dont la gouvernance impliquera l'ensemble des parties prenantes pour piloter, animer et évaluer ce plan national**. Cette agence rendra compte au Parlement et bénéficiera de relais en région pour appuyer les collectivités qui s'engageront dans la démarche afin que les actions soient **déployées à l'échelle des agglomérations**.



Pascal DEMARTHE

Maire d'Abbeville (Somme)
Conseiller régional des Hauts-de-France

9

200 QUARTIERS D'EXCELLENCE NUMÉRIQUE

En s'appuyant sur une population jeune, très agile techniquement, les campus numériques démontreront que la révolution numérique est un point fort des habitants des quartiers urbains. Cette jeunesse deviendra une armée avancée d'éclaireurs pour entraîner le pays vers une meilleure exploitation de ses potentiels technologiques.

200 campus numériques à l'avant-garde

Ces campus seront de vastes lieux d'échange donnant accès aux outils digitaux les plus innovants et une offre de service complète tournée vers **6 missions prioritaires** :

- une **«digitale académie»** pour réunir toutes les formations à distance (partenariat CNED, cours en libre accès, université populaire, etc.) ;
- une **école des métiers du numérique** (cours d'informatique de haut niveau, métiers du codage, présence de tous les instituts et écoles reconnus dans la création numérique) ;
- **l'emploi et la création d'entreprises** (coworking, pépinières, permanence des réseaux d'aide à la création, espace emploi jeunes, écoles de la 2^{ème} chance, etc.) ;
- une **maison numérique des services publics** (présence Pôle emploi, CAF, Assurance maladie, La Poste, etc.) ainsi que des cabines de télémedecine, des écrivains publics, etc.
- la **culture numérique** (ateliers et stages de création de contenu, accès libre aux studios, médiathèque virtuelle) ;
- **permettre l'envol des plus jeunes** (ateliers d'initiation, soutien scolaire, augmenter les compétences scientifiques, cordées de la réussite numérique, etc.).

Olivier GACQUERRE

Maire de Béthune (Pas-de-Calais)
Président de la Communauté d'agglomération
de Bethune-Bruay, Artois-Lys Romane



Soutien du numérique aux associations

Pour que les associations qui œuvrent déjà dans les quartiers avec peu de moyens puissent poursuivre leurs missions, elles doivent **bénéficier du soutien en matériel de ces 200 campus**. Elles pourront ainsi développer leur croissance (création de site internet, gestion des données et des communautés, vidéos youtube, sessions de Hackathon, fund raising, etc.).

Faten HIDRI

Conseillère régionale d'Ile-de-France
Adjointe au maire de Draveil (Essonne)



10

RECONNAÎTRE LES NOUVEAUX VISAGES DE MARIANNE

Les femmes tiennent une place primordiale dans la vie sociale des quartiers populaires. Elles attendent protection et aspirent à accéder davantage à l'emploi, fermé à une majorité d'entre elles, mais sont prêtes à s'engager si la République reconnaît leur contribution au vivre ensemble. Elles sont les nouveaux visages de Marianne.

Poursuivre le combat pour l'égalité et la mixité

Le combat politique et culturel pour l'égalité et la mixité doit être mené sans relâche par l'ensemble des acteurs pour ne pas laisser prospérer des idées de recul.

- promouvoir **l'égalité** des filles et des garçons **dans les activités péri-éducatives** ;
- promouvoir **l'égalité** des femmes et des hommes **dans le travail social collectif** ;
- **conditionner le soutien public aux associations à la présence réelle des femmes** dans la gouvernance **et à la mixité** des activités ;
- créer **216 postes d'adjoints aux délégués départementaux aux droits des femmes** ;

- créer **216 « Maison Marianne »** mises à disposition des associations promouvant l'égalité.



Annick BILLON
Sénatrice de la Vendée

Garantir aux femmes leur place dans l'espace public

Les femmes sont victimes d'un contrôle social et d'usages genrés des lieux publics, souvent dès l'adolescence. Pour **garantir leur égal accès à l'espace public**, il faut :

- **penser les équipements publics** pour un usage par les femmes ;
- **définir dans chaque QPV une stratégie d'occupation « femmes dans l'espace public »** pour reconquérir tous les espaces ;
- structurer les **filières d'accompagnement vers les métiers d'aide à la personne et des services** et sortir des « petits métiers » de l'économie informelle ;
- mobiliser les clauses d'insertion des marchés publics.

Dominique VÉRIEN

Sénatrice de l'Yonne
Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat





1 L'ACADÉMIE DES LEADERS : UNE NOUVELLE GRANDE ÉCOLE

La création par le général de Gaulle de l'ENA* à la libération, sur une idée de Jean Zay, a permis de démocratiser la haute fonction publique. Sans nier ses qualités, force est de constater une homogénéité encore trop grande de ses diplômés. De fait, nous passons à côté d'extraordinaires talents aux caractéristiques différentes, notamment des quartiers populaires.

**devenue l'Institut national du service public (INSP) en 2022*

Former 500 hauts fonctionnaires par an

L'ambition est de **former 500 jeunes de moins de 30 ans au sein de l'académie des leaders** répond aux enjeux de modernisation de la fonction publique, qui doit **refléter la France** et la diversité de ses territoires. **Sans oublier la parité exacte** qui sera imposée et à laquelle je suis très attaché car il faut continuer de veiller à une juste représentativité au sein de la fonction publique.

Il est urgent d'agir en ce sens pour que les hauts fonctionnaires de demain soient **davantage formés et sensibilisés aux réalités du terrain**. Servir la fonction publique exige, en effet, de disposer des connaissances académiques classiques mais l'intelligence territoriale doit être davantage valorisée dans la mise en œuvre des politiques publiques. C'est l'une des clés de l'efficacité des administrations pour **restaurer la confiance entre l'État, les collectivités et nos concitoyens**.

François SAUVADET

Ancien Ministre de la fonction publique
Président du département de la Côte-d'Or
Président des Départements de France



Une nouvelle haute fonction publique opérationnelle, mobile et polyvalente

Dès leur admission, ils bénéficieront d'un statut de fonctionnaire stagiaire de l'Institut national du service public (INSP) avec une rémunération équivalente et devront servir pour une **période minimum de 10 ans dans l'une des trois fonctions publiques**. Les **250 premiers seront administrateurs civils**.

Les postes ouverts (administrateurs civils, catégories A+ et A) à l'issue de la formation proposeront des fonctions opérationnelles dans les trois fonctions publiques. Ces nouveaux talents auront aussi pour vocation d'innover et fertiliser la haute fonction publique. Les Instituts régionaux d'administration (IRA) serviront de support logistique et technique aux campagnes de repérage des futurs stagiaires et au montage des formations.

Catherine MOREAU

Conseillère départementale des Alpes-Maritimes
Adjointe au maire de Nice



12 UNE NOUVELLE ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE SOLIDAIRE

Les 35 000 professionnels de l'action sociale dans les QPV sont des héros de la République. Ils ont choisi et ont été formés à un des métiers les plus difficiles qui consiste à aller vers les personnes les plus en difficulté et à les accompagner. Ils interviennent dans les territoires qui concentrent les plus grandes difficultés sociales.

Reconnaître l'apport du travail social et des travailleurs sociaux

La complexité des circuits de décision a placé les travailleurs sociaux au cœur d'une mécanique où ils n'ont plus d'influence et qui les **précarise alors même qu'ils sont chargés de lutter contre la précarité** ! Une légitime reconnaissance doit être donnée à ces héros du quotidien en mettant en œuvre leur **passage à la catégorie A**.



Une **prime de convergence ville (PCV) pouvant aller jusqu'à 2 000 €** par an sera attribué à ces acteurs présents dans les territoires aux moments clés (soir, week-end) et permettra de reconnaître leur engagement dans l'action collective.

Marylène MILLET
Maire de Saint-Genis-Laval
Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Supprimer les appels à projets et constituer de véritables équipes

Il faut **supprimer la mécanique du financement au projet** qui transforme ces acteurs sociaux en gestionnaires au lieu de leur permettre de **consacrer leur énergie à leur métier**. Débarrassées des soucis administratifs et financiers, les équipes (quel que soit leur statut initial) **travailleront ensemble avec un élu local référent** et définiront les missions et leur présence effective sur le terrain.

Ce « **choc de simplification** » sur les pratiques du secteur social s'articulera autour de la simplification des prestations, la lutte contre le découpage en dispositifs et le principe de confiance mutuelle entre institutions dans le respect des règles de confidentialité.

Franck PIA
Maire de Beauvais
Vice-président de l'Oise



13 AGIR FERMEMENT POUR LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

« La protection est un droit absolu. C'est la première obligation de l'État. C'est la première demande des citoyens. C'est plus vrai encore quand on est vulnérable. Or, ces quartiers sont touchés par des difficultés propres : des trafiquants y développent leur base arrière et des marchands de sommeil y prospèrent. L'exercice de sécurité publique y est plus complexe et demande des moyens spécifiques. »

Conforter l'action policière et rendre plus efficiente la justice

Les moyens doivent être amplifiés dans les zones de sécurité police (ZSP) et les 60 quartiers de reconquête républicaine (QRP). La lutte contre l'économie souterraine doit être particulièrement ciblée. Pour cela, il faut :

- modifier les règles de rémunération pour **fidéliser les policiers les plus expérimentés** ;
- **renforcer les effectifs spécialisés** dans les DDSP (grande délinquance, drogue, marchands de sommeil, etc.)
- renforcer le recrutement dans les quartiers (y compris cadets de la République et adjoints de sécurité) ;
- 2 000 postes de magistrats, procureurs et greffiers sont indispensables pour sortir la justice de l'embolie.
- et créer **100 postes de conseillers d'insertion et de probation** pour réduire les délais d'exécution des peines, notamment des travaux d'intérêt général.

Christophe NAEGELEN
Député des Vosges
Conseiller régional du Grand Est



Encourager la coproduction de la sécurité

La coproduction de la sécurité nécessite de relancer les instances de dialogue avec les communes et intercommunalités (CLSPD, CLS financés par le FIPD). Il faut :

- **intensifier la vidéoprotection et l'organisation de la police municipale** avec un fonds exceptionnel de 100 millions d'euros pour les 60 villes les plus en difficulté ;
- créer une fonction de **médiateur de la police nationale** (avec des délégués locaux) ;
- déployer **500 correspondants de nuit supplémentaires** sur des postes d'adulte-relais pour contribuer à une politique de tranquillité publique en lien avec la police municipale et structurer les initiatives associatives ;
- développer le dispositif des «**parents relais**» dans tous les quartiers prioritaires.



FLORENT MONTILLOT
Maire-adjoint d'Orléans
Conseiller régional de Centre-Val-de-Loire

14 DES MOYENS D'AGIR POUR LES COMMUNES

Il est démontré clairement que le besoin des communes concernées est supérieur à la moyenne alors que leurs moyens financiers sont inférieurs. Contrairement aux idées reçues, nous sommes loin de la véritable péréquation qui doit être réalisée pour que ces communes puissent répondre aux besoins.

Fonds d'urgence pour les communes classées en rénovation urbaine

Les communes classées en rénovation urbaine doivent pouvoir bénéficier de dispositifs particuliers :

- création d'un **fonds de 500 millions d'euros par an pour l'investissement** (100 M€ de la DPV, 150 M€, 200 M€ de l'État, 50 M€ CDC) ;

- et d'un **fonds d'urgence de 120 M€, en complément, pour les 60 villes très pauvres** qui ne peuvent pas compter sur leurs propres intercommunalités, elles aussi fragiles.



Philippe LAURENT
Maire de Sceaux (Hauts-de-Seine)
Conseiller régional d'Île-de-France

Une fiscalité adaptée pour ces communes

Ces villes doivent bénéficier de dispositifs particuliers pour répondre aux urgences :

- une **compensation par l'État de l'ensemble de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties** (les villes qui ont le plus de logements sociaux sont celles qui sont pénalisées par cet abattement pour les bailleurs sociaux) ;

- création d'un **comité local de solidarité** (composé du maire, du Président de l'agglomération, du Préfet, du Procureur de la République, du directeur de la CAF, du directeur de Pôle Emploi et du Président du département) qui se réunira mensuellement et disposera d'un **budget propre pour financer des opérations urgentes** dans le champ éducatif, social ou sanitaire.



Françoise GATEL
Sénatrice d'Île-et-Vilaine
Présidente de la délégation aux collectivités territoriales
et à la décentralisation du Sénat

15 LA NATION GARANTIT À TOUS LA PROTECTION DE LA SANTÉ

« Selon le préambule de 1946 de la Constitution, « la nation garantit à tous la protection de la santé ». Or, nous savons tous que ce droit est encore trop théorique. Les professionnels de santé évoquent des pathologies liées à la précarité, des habitudes alimentaires déséquilibrées et un recours aux soins trop tardif. En outre, les QPV sont le premier désert médical de France et présentent une offre de soins deux fois inférieure aux unités urbaines qui les englobent, tandis que les spécialistes sont trois fois moins nombreux.

Soutenir la création de maisons de santé

Les praticiens libéraux installés dans les QPV sont de moins en moins remplacés à leur départ en retraite et de moins en moins de jeunes médecins souhaitent s'installer seuls. Il faut développer les centres et maisons de santé :

- **200 centres et maisons de santé supplémentaires** (dans les QPV et à proximité), financés pour moitié par l'ARS ;
- créer un **outil spécialisé de la Caisse des Dépôts et Consignations** (pour assurer la construction et le portage des murs de ces équipements) ;
- financer des **postes de médiation médicale** pour l'accès aux droits et à l'accompagnement en santé ;
- **soutenir financièrement le secrétariat** des maisons de santé.

Ludovic TORO

Maire de Coubron (Seine-Saint-Denis)
Président de la commission Santé à la Métropole du Grand Paris
Conseiller Régional d'Île de France délégué à la désertification médicale
Président de l'Observatoire Régional de la Santé d'Île-de-France



Simplifier l'accès aux soins

En complément des cabinets médicaux, centres et maisons de santé, d'autres mesures peuvent être prises pour faciliter l'accès aux soins :

- **installer des structures médicales légères** (développement des consultations de télémedecine, implantation de cabines de télémedecine, installation de cabinets médicaux temporaires) ;
- **développer les consultations de soins non programmés** (pour désengorger les services d'urgence hospitalière) ;
- **transférer la médecine scolaire aux départements** (parce qu'elle est dans l'incapacité d'assumer ses missions. À titre d'exemple, il n'y a que 29 médecins pour 12 000 élèves en Seine-Saint-Denis).

Laurent VASTEL

Maire de Fontenay-aux-Roses
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Chirurgien, Professeur de médecine



16 LES ASSOCIATIONS : LE CŒUR DES QUARTIERS

Que seraient les quartiers sans les 100 000 associations et le million de bénévoles qui y font vivre une solidarité exemplaire ? Elles pallient souvent la faiblesse des pouvoirs publics dans ces territoires qui en ont tant besoin.

Financer les associations pour ce qu'elles sont

La complexité des procédures et des normes, ainsi que la recherche effrénée de financements multiples, croisés et incertains précarisent le projet associatif. Plus qu'un énième train de mesures de simplification et quelques aides ponctuelles, **il faut un renversement total de perspective, en arrêtant les appels à projets**, aussi artificiels que sclérosants, et **en donnant de la durée aux acteurs associatifs**. En contrepartie, il faudra être **exigeant sur les valeurs qu'elles diffuseront**. Cela s'articulera autour de trois axes :

- un **dossier unique de financement** et des délais raccourcis de traitement ;
- une **convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)** de 3 ans ;
- une **sanctuarisation du nombre de parcours emploi compétence** pour éviter une hémorragie des parcours d'insertion.



Christelle FAVETTA-SIEYES
Conseillère départementale de la Savoie
Adjointe au maire de Chambéry

Des emplois francs associatifs

La question des emplois aidés risque de faire sombrer des milliers d'associations employeuses. Les emplois aidés sont des emplois aidants. Il faut privilégier **les subventions à l'emploi, en laissant l'association recruter la personne de son choix**. Pour les associations intervenant dans les quartiers, **les emplois francs associatifs doivent bénéficier d'une subvention doublée de 6 000 € par an pour un CDD de 3 ans et de 10 000 € par an pour un CDI de 5 ans** (versés dans les 60 jours de la signature).



Souhayla MARTY
Adjointe au maire de Toulouse



Aucun doute n'est permis sur le fait que les habitants des QPV subissent des discriminations intolérables au faciès ou à l'adresse dans leur vie quotidienne. Plusieurs études ont démontré que le lieu de résidence, porteur de stéréotypes, était souvent un handicap dans la recherche d'un emploi. Ces discriminations créent de la défiance envers les institutions et une moindre participation à la vie démocratique.

Plan de mobilisation nationale contre les discriminations

La conviction de ce plan de mobilisation nationale, c'est que l'accès massif des jeunes des quartiers à l'emploi abaissera les tensions et favorisera le brassage dans notre société. Pour y parvenir, plusieurs solutions contribueront à refaire société :

- **renforcer le réseau du Défenseur des droits** avec **500 délégués** supplémentaires ;
- **multiplier les tests** pour signaler les cas concrets de comportements fautifs ;
- **mesurer l'accès réel des jeunes des QPV aux emplois publics** ;
- créer un **Observatoire national des discriminations** pour aider la société à prendre conscience des discriminations à l'emploi, au logement et aux services.

Gaëlle DUPRÉ
Conseillère régionale du Grand Est



Développer la prévention dans le monde du travail et de l'éducation

Les discriminations sur le marché du travail ont un coût social, mais également économique puisque leur seule disparition permettrait une croissance de 6,9% du PIB selon France Stratégie. Les efforts de prévention doivent donc se déployer en priorité dans l'espace public et le monde du travail :

- financer des **campagnes médiatiques de sensibilisation** ;
- **auditer le fonctionnement des entreprises et des administrations** pour les aider à progresser ;
- **former les recruteurs et les cadres-dirigeants** des entreprises et des administrations.



Marie-Noëlle DELAIRE
Conseillère régionale des Hauts-de-France
Directrice de ressources humaines

18 UNE COUR D'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Nous devons **passer d'une logique d'annonce d'objectifs globaux lointains à une obligation de moyens immédiats**, vérifiables et traçables mis en œuvre par chacun des acteurs. Or, quand il a plusieurs acteurs, il n'y a pas de responsable et aucune évaluation n'est au final possible. La seule manière d'y parvenir est de **faire converger les obligations de moyens**.

Rendre compte d'une obligation réelle de moyens

Pour progresser vers l'égalité réelle, il devra être demandé aux responsables (administrations d'État, collectivités, opérateurs et établissements publics) une **obligation de moyens assortie d'une évaluation des résultats**.

Chaque responsable public devra prouver – chiffres à l'appui – **qu'il a mis en œuvre les moyens susceptibles de contribuer à réduire les inégalités d'accès aux services publics** (effectifs déployés, augmentation des bénéficiaires de dispositifs, équipements créés, etc.).

Nicolas SAMSOEN

Maire de Massy
Conseiller départemental de l'Essonne

Une Cour d'équité territoriale pour juger les responsables

Pour que cette nouvelle stratégie d'obligation de moyens fasse l'objet d'une évaluation rigoureuse, **une nouvelle juridiction administrative spécialisée, la Cour d'Équité Territoriale, sera chargée de vérifier la mise en œuvre des moyens de rééquilibrage des politiques publiques dans les territoires carencés**.

Elle sera présidée par le Premier Président de la Cour des Comptes et composée de magistrats de la Cour des Comptes et du Conseil d'État. **Elle disposera des pouvoirs d'investigation les plus larges et pourra condamner tout gestionnaire public ayant failli à l'obligation de moyens** qui s'impose à lui pour contribuer à l'équité territoriale des citoyens ou fait obstruction à sa mise en œuvre. Elle pourra être **saisie par toute personne morale ou groupe de personnes s'estimant discriminées**.

Daniel LECA

Président du groupe UDI des Hauts-de-France
Conseiller municipal de Compiègne (Oise)



19 À LA RENCONTRE DE L'AUTRE

Il ne saurait y avoir de politique de vivre ensemble et de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes sans une politique résolue permettant à chacun d'aller à la rencontre de l'Autre. Il faut donc impérativement briser l'enclavement des jeunes qui grandissent en QPV en tissant des liens entre tous les territoires de la République, urbains comme ruraux, en mettant un objectif de rencontre, d'échanges et de partage avec l'Autre.

Un projet national citoyen dédié à la jeunesse

Il est urgent de permettre aux jeunes, les plus défavorisés, mais aussi les plus favorisés, de **vivre des expériences collectives leur permettant d'aller « à la rencontre de l'autre »**. Ce projet de cohésion territoriale permettra à des **jeunes des quartiers prioritaires et des jeunes de zones rurales délaissées de construire des projets, ensemble, avec des jeunes d'autres milieux, en direction d'une tierce partie ou d'un tiers lieu**. Ce projet devra permettre des découvertes et des échanges dans une expérience citoyenne partagée.



Yannick LUCOT
Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Adjoint au Maire de Moulins (Allier)

4 voyages scolaires et extrascolaires pour chaque enfant

50% des enfants des familles les plus modestes ne partent pas en vacances. En 10 ans, on a assisté à une chute de 20% des enfants et des jeunes partant en vacances collectives. Chaque enfant et adolescent scolarisé en QPV doit avoir la possibilité de partir **4 fois dans sa scolarité à la rencontre de l'Autre**, dans des conditions financières abordables pour leurs parents, jusqu'à la quasi gratuité :

- **en primaire (CM1/CME2), une classe de découverte** dans un territoire différent dans le cadre d'un jumelage ;
- **au collège (6^{ème}/5^{ème}), une classe de découverte** sur le même format ;
- **au collège (4^{ème}/3^{ème}), une colonie de vacances** (avec obligation de mixité) ;
- **fin du collège (ou 2^{nde}), un voyage dans un État membre de l'Union européenne.**

Pour porter un projet de cette ampleur, **une fondation devra être créée** qui regroupera les principaux organisateurs de séjours collectifs.

Guillaume LAUSSU
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine
Adjoint au maire de Dax (Landes)



UDI

LE CENTRE DROIT

☎ 01 53 71 20 17
✉ contact@parti-udi.fr
📷🐦📺 @udi_off
📘 UDI